

PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance de juillet 2021)

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
28, chemin des Deux-Lacs Valérie Taillefer James Accurso	03.01.2021 Nouvelle inscription, offerte pour 1 nuit ou plus. 09.02.2021 Lettre envoyée pour demande de se conformer. Lettre livrée le 19 février 2021. 14.04.2021 Offre inscrite pour 1 nuit. 11.05.2021 Lettre <u>par courriel</u> pour demande de se conformer. 17.05.2021 Annonce retirée (confirmation par courriel)
5, avenue des Geais Marie Assomo Ngono Emmanuel Langlois	08.02.2021 Nouvelle inscription, offerte pour 1 nuit ou plus. 19.02.2021 Lettre envoyée pour demande de se conformer. 15.03.2021 Reçu Avis de Postes Canada-Lettre non réclamée. 14.04.2021 Offre inscrite pour 6 nuits. 11.05.2021 Lettre <u>par courriel</u> pour demande de se conformer. 05.06.2021 Annonce retirée (confirmation par courriel)
3, place d'Artois Michael Marciano	15.03.2021 Nouvelle inscription, offerte pour 1 nuit ou plus. 19.03.2021 Lettre envoyée pour demande de se conformer. 12.04.2021 Reçu Avis de Postes Canada-Lettre non réclamée. 14.04.2021 Offre inscrite pour 14 nuits. 11.05.2021 Lettre <u>par courriel</u> pour demande de se conformer. 11.05.2021 Annonce modifiée – Offre inscrite pour 31 jours et +
88, chemin Fridolin-Simard Trestan Colin	11.05.2021 Lettre <u>par courriel</u> pour demande de se conformer. 11.05.2021 Annonce modifiée – Offre inscrite pour 31 jours et +
5, chemin des Deux-Lacs Sandra Seidenfeld Saul Kazaz	11.06.2021 Lettre <u>par courriel</u> pour demande de se conformer. 21.06.2021 Annonce modifiée – Offre inscrite pour plus de 60 jours (confirmation par courriel-21 juin) 08.07.2021 Courriel pour demander de changer la description du séjour à 31 jours et plus



HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE (PARTAGE D'HÉBERGEMENT)

Coronavirus (COVID-19)

Consultez la sous-section [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#) pour savoir si l'information contenue dans cette page est visée ou non par les différentes mesures adoptées par Revenu Québec.

Si vous offrez en location **sur une base régulière**, lors d'une même année civile, un appartement ou toute autre unité d'hébergement pour une période de **31 jours ou moins**, vous devez respecter certaines obligations fiscales relatives à

- la déclaration de revenus;
- l'inscription au fichier de la taxe sur l'hébergement;
- l'inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ.

Vous pourriez aussi devoir obtenir une attestation de classification. Pour plus d'information à ce sujet, consultez la section [Hébergement touristique](#) dans le site de Tourisme Québec.

Sur une base régulière

Nous considérons qu'une offre de location est faite sur une base régulière lorsqu'elle est

- soit habituelle (elle est continue ou fréquente);
- soit récurrente (elle revient ou elle se répète);
- soit constante (elle présente un caractère de permanence ou de stabilité).

Notez qu'une offre de location est considérée comme faite sur une base régulière au cours d'une même année civile si les **deux conditions** suivantes sont remplies, et ce, même si les conditions mentionnées ci-dessus ne le sont pas :

- l'unité d'hébergement est offerte en location par l'entremise d'une **plateforme numérique d'hébergement**;
- la plateforme numérique d'hébergement est **exploitée par une personne inscrite** au fichier de la taxe sur l'hébergement.